



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

24 octobre 2014

Monthey : dépollution de La Meunière et du canal des Mangettes

(IVS).- Les travaux de curage de La Meunière, un canal artificiel par lequel transitaient autrefois les eaux résiduaires du site chimique et les eaux de la ville de Monthey, sont achevés, tout comme le curage du canal des Mangettes. Maître d'œuvre du chantier, Cimo a excavé et traité près de 5'600 m³ de matériaux, composés de terres, de sédiments pollués et de boues d'anciens curages, pour un coût de 2,6 millions de francs.

Lancés au mois de janvier 2014, les travaux de curage et de réaménagement du tronçon à ciel ouvert de La Meunière (750 mètres de long) et du canal des Mangettes (sur une distance d'environ 1'500 mètres) sont terminés.

Dans une première phase, qui s'est achevée au mois de juin, près de 5'600 m³ de matériaux pollués, composés de sédiments, de boues d'anciens curages et de terres, ont été extraits au moyen d'une pelle mécanique, puis acheminés vers les filières agréées, soit des usines de traitement situées en Allemagne et en Hollande et une décharge contrôlée pour déchets inertes, conformément au projet d'assainissement approuvé par décision du Service de la protection de l'environnement (SPE) en novembre 2013. Au préalable à ces travaux, le Service « Infrastructures, Mobilité et Environnement » de la Ville de Monthey avait procédé en 2013 à un curage des boues qui s'étaient accumulées dans le réseau d'évacuation des eaux superficielles de la ville (partie souterraine de La Meunière, située en amont du site chimique).

Réaménagement en faveur de la biodiversité

Dans une deuxième phase, l'entreprise mandatée par Cimo, a procédé au réaménagement des cours d'eau. « Le lit du canal des Mangettes a notamment été remblayé avec différentes sortes de gravier et des niches à poissons ont été aménagées afin de favoriser la biodiversité et la reproduction de la faune piscicole », poursuit Gilles Fasel, chef de projet.

Moins de quatre ans pour résoudre une pollution vieille de plus de 90 ans

« Moins de quatre ans se sont écoulés entre la découverte de la pollution et l'achèvement des travaux d'assainissement » se réjouit le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE). Cette résolution rapide a été rendue possible par une collaboration constructive entre les entreprises du site chimique de Monthey, la Ville de Monthey et le Canton.

Rappel des faits

Des analyses réalisées début 2011 par le Canton avaient démontré la contamination de poissons prélevés dans le canal des Mangettes par des PCB de type dioxines et, dans une moindre mesure, par du mercure. Les investigations effectuées ont confirmé que la contamination de ces poissons résultait de la présence de ces polluants dans les sédiments du canal des Mangettes. Le Canton du Valais avait dès lors interdit la pêche dans le canal et demandé à Cimo de réaliser des investigations et d'élaborer un projet d'assainissement.



La Meunière s'est révélée être l'une des sources les plus probables de la pollution. En effet, les eaux résiduaires du site chimique transitaient dès 1920 par La Meunière. A partir de 1934 et jusqu'en 1972, date de la mise en service de la station d'épuration, les eaux résiduaires industrielles et les eaux usées communales étaient évacuées par ce canal jusqu'à l'ancien étang de décantation, situé au bord du Rhône.

Les polluants se sont ainsi accumulés dans les sédiments de La Meunière à l'aval du site chimique (tronçon à ciel ouvert), et, dans une moindre mesure, dans le réseau d'évacuation des eaux superficielles de la ville (partie souterraine de La Meunière). Une partie de ces sédiments pollués a ensuite été entraînée dans le canal des Mangettes par érosion, suite à son raccordement avec La Meunière en 1990.

Prochaines étapes

Le rapport final sur les travaux d'assainissement doit encore être remis par Cimo au SPE. Sur la base de ce dernier, le Canton prendra position sur l'atteinte des objectifs d'assainissement. De plus, des contrôles annuels vont être effectués durant 5 ans le long de La Meunière et du canal des Mangettes, avec analyse des sédiments accumulés dans l'intervalle.

En outre, un contrôle de la faune piscicole à réaliser dans les trois ans permettra de vérifier que les poissons ne sont plus contaminés. Sur cette base, le Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune statuera sur la levée de l'interdiction de pêche.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à

***Cédric Arnold,
chef du Service de la protection de l'environnement 027 606 31 55 ou 079 628 36 02***

***Patrick Fellay,
Responsable de l'Environnement de la Ville de Monthey, 079 422 14 18***

***Sébastien Jordan,
Service Communication Cimo, 079 460 98 54***